



COMITÉ INTERNATIONAL
DE LA
CROIX-ROUGE

LE PRÉSIDENT

Genève, le 12 février 1963

Monsieur le Conseiller Fédéral,

Au cours de l'entretien que j'ai eu le plaisir d'avoir avec vous à fin décembre, j'ai eu l'honneur de vous informer de la décision qu'avait dû prendre le Comité international de la Croix-Rouge de terminer, le 31 mai prochain, l'activité qu'il exerce présentement au Népal en faveur des réfugiés tibétains.

A la suite de cet entretien, une conférence a été réunie le 15 janvier dernier à Berne, par les soins de vos représentants, et qui groupait, outre la Croix-Rouge suisse et le CICR, ceux des diverses organisations suisses qui s'occupent dans notre pays des réfugiés tibétains. Au cours de cette conférence, les représentants du bureau de la coopération technique qui s'étaient rendus récemment au Népal, y présentaient, dans leurs grandes lignes, les projets d'une assistance technique des services de la Confédération au profit des réfugiés tibétains au Népal.

Si je m'adresse aujourd'hui à vous, c'est pour vous demander de bien vouloir me faire

Monsieur F.T. WAHLEN
Conseiller Fédéral
Chef du Département Politique
Palais Fédéral
B e r n e

Dodis



- 2 -

savoir si, comme je le pense, les projets en question ont fait, entre-temps, l'objet d'une décision de la part des Autorités fédérales.

En effet, moins de quatre mois nous séparent maintenant du début de la prochaine saison des pluies qui va coïncider avec la fin de notre propre action. Le moment paraît donc venu pour le CICR de faire connaître au gouvernement népalais de quelle manière s'organisera notre succession. Le Ministère des Affaires étrangères a récemment exprimé le désir d'être consulté à ce sujet et on peut comprendre qu'il souhaite avoir le loisir d'étudier les propositions qui lui seront faites, afin de pouvoir se déterminer en temps utile.

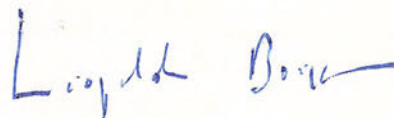
Une décision prochaine serait d'autant plus bienvenue qu'un mouvement de réémigration paraît s'être amorcé à destination de l'Inde, ainsi que le Bureau de la Coopération technique en a dernièrement été informé. Selon le rapport de notre délégué à Kathmandu, les réfugiés paraissent craindre une invasion chinoise, et désirent se rapprocher du Dalaï-Lama. On ne doit pas exclure, cependant, que l'incertitude qui continue à régner sur l'avenir de notre action de secours ait contribué à favoriser ces départs.

Bien que nous ne possédions pas encore de données précises sur le nombre des réfugiés qui ont ainsi quitté le Népal, on peut d'ores et déjà constater qu'il s'agit principalement de nomades, qui n'avaient pu être engagés jusqu'ici dans aucune activité productrice et constituaient pour la plupart un poids mort pour notre action. Les éléments les plus travailleurs sont en revanche restés au Népal, mais il serait souhaitable qu'ils connaissent prochainement les projets en cours pour assurer leur avenir.

- 3 -

Comme vous le savez sans doute, la Croix-Rouge suisse assume déjà la charge des activités de caractère spécifiquement humanitaire. Je lui demande de nous confirmer qu'elle est disposée à poursuivre, après le 31 mai 1963, cette aide qui s'exerce principalement dans le domaine médical.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller Fédéral, l'assurance de ma très haute considération.



Léopold BOISSIER